

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 1^{er} mai 2023 à 19 h 30 au sous-sol de l'édifice municipal au 75, Principale.

Présences : M. Serge Demers, conseiller siège # 2 et maire suppléant
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseiller # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

Absence motivée : M. Pierre Bossé, maire

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Serge Demers, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

106-23 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 17.1 Entretien des arbustes et fleurs (parterres, entrées du village et parc d'exercice)
- 17.2 Demande au Programme d'aide aux commerces
- 17.3 Demande de crédit de taxes
- 17.4 Demande de la Coop Haut Plan vert – Buts de soccer et ballons
- 17.5 Demande Pavillon gratuit

Et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Adoption du règlement # 201-23 sur les modalités de publication des avis publics
- 7. Directeur du service de sécurité incendie de Lac-des-Aigles – Nomination, demandes, ...
- 8. Mandat agronome – Dossier 440022 Gravière-sablière
- 9. Centre des Loisirs Diane Roy - Soumission Réfection
- 10. Développement économique – Dissolution de l'ADV L
- 11. Demande d'aide – Association de l'ensemencement (publicité, ...)
- 12. Demande location terrain de camping pour l'été (2 terrains)
- 13. Demande de contribution financière – Méritas 2022-2023
- 14. Gestionnaire de formation
- 15. Luminaires DEL – Contrat à signer
- 16. Demande de révision des programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales, et de l'Habitation (MAMH) et du ministère des Transport et de la Mobilité Durable (MTMD) du Québec – Appui
- 17. Affaires nouvelles
Période de questions
- 18. Clôture et levée de la séance

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

107-23 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 AVRIL 2023**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2023 tel que présenté.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

108-23 4. **COMPTES**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants;

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Chèque # 16195 à #16225	Chèques liste des comptes 3 avril	
Chèque # 16226 Shawdirect	2, rue du Quai - 200-0068-1401	91.97 \$
Chèque # 16127 CPTAQ	Réso 93-23 Serv. Hydro Pelletier	333.00 \$
Chèque # 16228 Pauline Beaulieu	Réso 292-21 Salaire	114.64 \$
Chèque # 16229 HydroQuébec	Éclairage Public	435.84 \$
Chèque # 16230 Taxe	Taxe d'ébergement	134.49 \$
Chèque # 16231 Revenu Québec	Modification d'une déclaration	13 770.04 \$
Chèque # 16232 Revenu Québec	Modification d'une déclaration	30 903.24 \$
Chèque # 16233 Revenu Québec	Modification d'une déclaration	58 842.97 \$
Chèque # 16234 Revenu Québec	Modification d'une déclaration	75 933.10 \$
Chèque # 16235 DeryTelecom	75 rue Principale	99.75 \$
Chèque # 16235 DeryTelecom	5-2 rue du Quai	100.62 \$
Chèque # 16235 DeryTelecom	5-3 rue du Quai	31.69 \$
Chèque # 16235 DeryTelecom	3 rue Sirois	135.11 \$
Chèque # 16235 DeryTelecom	2-A rue Bélanger	31.71 \$
Chèque # 16235 DeryTelecom	13 rue Bélanger	95.39 \$
Chèque # 16235 DeryTelecom	3 rue du Quai	31.69 \$
Chèque # 16236 Saaq	Soc. d'assurance Aut.PEP 6 vignettes	41.19 \$
Chèque # 16237	chèque annulé	0.00 \$
Chèque # 16238 Poste canada	Envoi collectif espèces envahissantes	49.02 \$
Chèque # 16239 Revenu Québec	Remise Provinciale (employeur)	3 997.81 \$
Chèque # 16240 Revenu Canada	Remise Fédérale (employeur)	582.68 \$
Chèque # 16241 Revenu Québec	PPA avril	886.48 \$
Chèque # 16242-1 Hydro Québec	Égouts	1 880.83 \$
Chèque # 16242-2 Hydro Québec	Plage	214.37 \$
Chèque # 16242-3 Hydro Québec	Station de pompage	551.68 \$
	Total	<u>189 89.31 \$</u>

COMPTES À PAYER

1 Alcide Ouellet et Fils Inc.	Entretien tracteur trottoir	1 243.73 \$
2 Auto parts plus	Pompe Essence, connecteur, phare antibrouillard	1 306.79 \$
3 Jonathan L. Breault	Collation feu Esprit-Saint & licence Microsoft	158.92 \$
4 BuroPro citation	Copie et numérisation	103.86 \$
5 Carrefour du camion RDL	Entretien Sterling	68.71 \$
6 Certified Laboratories	Graisse entretien machinerie	561.83 \$
7 Cubex	Réparation	1 451.38 \$
8 Duchesne Richard	Colloque incendie Dégelis déplacement	57.60 \$
9 Énergère	Réso 263-22 Lumière DEL de rue	1 463.69 \$
10 Etienne April inc. Snap-On	Outil Garage, douille torsadée et rép. lumière	52.89 \$

11	Fonds d'infor. sur le territoire	Avis de mutation	10.00 \$
12	Gagnon image	Réso 104-23 Affiche en coroplast 4mm	143.72 \$
13	Garage Eric Rioux	Entretien tracteur	51.74 \$
14	Groupe Voyer inc.	Réparation pompe station rue Bélanger égout	2 707.76 \$
15	H2lab	Analyse eau potable et eaux usées	275.43 \$
16	Imprimerie Excel	Chandails de sécurité en coton	293.53 \$
17	La société jeux d'évasion	Fête foraine mobile St Jean tranche 1	646.72 \$
18	Linde canada inc.	Location de bouteille	50.07 \$
19	Magasin La coop Squatec	Ent. Aqueduc réservoir eau & Évier pavillon	161.31 \$
20	Matériaux du lac	Pavillon, Loisirs, Belvédère, bureau, Pompier	182.77 \$
21	Mécanique Francis Bouchard	Essence 1.749\$/litres	428.00 \$
22	Métal AP	Tracteur trottoir	86.95 \$
23	MRC de Témiscouata	Publicité brochures touristiques 2023	170.00 \$
24	Nettoyage Christine enr.	Serviettes industrielles	74.73 \$
25	Office d'habitation du Témis	Contribution municipalité 10% déficit	475.20 \$
26	Pelletier & Couillard	Réso 93-23 Servitude Chemin Pelletier	948.54 \$
27	Pétroles JMB	Diesel 1,786 \$/L x 1,004 L, 1,95 \$/L x 1,5 L...	335.28 \$
28	Piece d'auto Rimouski (NAPA)	Camion pompier 445	41.94 \$
29	PG Solutions	Licence de base Accès Cité + Contrat d'entretien	1 372.04 \$
30	Purolator	Analyse eau potable et eaux usées	11.51 \$
31	Régie intermun. des déchets	Ordures et recyclages	5 870.41 \$
32	Resto Chez Lelou	2 déjeuners après incendie St-Guy	41.28 \$
33	Samson Électrique	Réparation chauffage 75 principale	298.93 \$
34	Seao Constructo	Coût pour addenda abris à sel	85.00 \$
35	Smvr 2 visions	Main d'œuvre adpatation de maison-Commercial	631.78 \$
36	Strongco	Réparation Gradeur et loader graisse machinerie	1 477.79 \$
37	Témis Chrysler jeep	Réparation Dodge	131.42 \$
38	Thibault & Associés (L'arsenal)	Réparation Camion Pompier	1 309.05 \$
39	Toromont	Réparation Loader	66.32 \$
40	Wurth Canada Limited	Garage	1 439.16 \$
41	Visa	Papeterie	346.48 \$

TOTAL COMPTES À PAYER**26 287.78 \$**

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Le 6 avril, nous avons reçu la somme de 336,91 \$ pour la vente du terrain à M. Michel April. La vente était de 1000\$ + taxes (149,75\$) total de 1149,75\$ moins la servitude de drainage au montant de 812,84\$.
2. Le 11 avril Mme Alyson Lavoie, nous informe qu'elle quittera en congé de maternité le 4 juin 2023 pour une durée de 50 semaines. Son retour est prévu dans la semaine du 19 au 25 mai 2024.
3. Le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation nous informe qu'une tolérance administrative concernant la transmission du rapport financier 2022 sera appliquée, reportant ainsi la date limite du 15 mai au 15 juin 2023. Les organismes visés par cette tolérance administrative sont les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines.
4. Reçu par courriel le 19 avril - l'Association forestière Bas-Laurentienne, nous informe que la quantité d'arbres que nous allons recevoir est inférieure à celle demandée 350 au lieu de 600. Cette année, nous n'aurons pas de cèdre. Voici les essences à recevoir : Bouleau jaune 250, érable à sucre 100, érable rouge 50, chêne rouge 50, pin blanc 100, mélèze laricin 100. Ils devraient être livrés à Auclair (GF Témiscouata).

5. Reçu courriel le 14 avril. La course Multisport aura lieu le 27 mai, organisée par le Club de course d'aventure et d'orientation RIKICO, départ du lac Biencourt et arrivée à Rimouski (2 jours), ils ont prévu un point de contrôle au Parc Natur'Ailes. Pour cette occasion, le Pavillon du lac leur a été réservé.
6. Reçu par la poste le 14 avril – Une carte de sympathie de la Ville de Pohénégamook suite au décès de M. Francis Lavoie.
7. Reçu par courriel le 13 avril – La traverse du lac Témiscouata débutera ses activités à compter de la fin de semaine du 20 mai prochain. Avec l'achat d'une vignette à 15 \$ pour la saison, la traverse véhicule et conducteur ne coûte que 6 \$ au lieu de 14 \$. Pour information site internet : traversedutemiscouata.com, 418 561-7964 riiplt.tdlt@gmail.com
8. Reçu par courriel le 20 avril – Le comité du 100^e de Saint-Juste-du-Lac nous annonce l'ouverture des fêtes du centenaire et le lancement de leur livre une histoire de famille. Il invite le maire à participer à l'événement qui aura lieu le samedi 20 mai 2023.
9. Reçu par la poste le 14 avril – Déry Telecom nous informe que suite au regroupement avec Cogeco, ils procéderont à l'intégration de notre compte. Pour se faire une interruption des services aura lieu de nuit. Ils nous aviseront 24 à 48 heures avant la date officielle.
10. Reçu par courriel le 11 avril – La maison de la famille du Témiscouata, nous informe que la 27^e campagne Biscuit Sourire se tiendra du 1^{er} au 7 mai prochaine. Le prix du biscuit passe de 1.00\$ à 1.50\$.
11. Reçu d'Emploi Canada le 24 avril, l'acceptation d'une partie de notre demande pour Emploi été, soit 1 animatrice à 15.25 \$/heure à 40 h/semaine (Demande de 2 + 1 travailleur occasionnel).
12. Le 26 avril par courriel : Comme nous n'avions pas de nouvelles d'Énergère un courriel a été envoyé pour connaître le début des travaux. Comme leur électricien termine présentement un projet qui utilise beaucoup de sa main-d'œuvre. Il devrait être en mesure de nous fournir une date cette semaine. Nous de notre côté devons en aviser le MTQ une semaine avant le début des travaux.
13. Par courriel le 26 avril du directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Il nous informe que la semaine de la sécurité civile se tiendra du 7 au 13 mai 2023 sur le thème « Ma sécurité : ma responsabilité ».
14. Par courriel le 1^{er} mai de la RIDT M. Maxime Groleau : Invitation aux maires, mairesses, délégués à la RIDT et directeurs / directrice des 19 municipalités membres à une rencontre le 24 mai à 19h30 au sous-sol du Centre Georges Deschênes à Dégelis. L'objectif est d'expliquer à tous, les obligations imposées par le Gouvernement, les services à rendre et à quoi on peut s'attendre dans les années futures au niveau financier et réglementaire. La discussion permettra d'orienter les prochaines démarches régionales. Merci de confirmer votre présence par courriel à M. Maxime Groleau. mgroleau@ridt.ca

6. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 201-23 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

6.1 **DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 201-23 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER**

La directrice générale déclare que le règlement # 201-23 sur les modalités de publication des avis publics que le conseil s'apprête à adopter.

Aucun changement n'a été apporté entre le projet de règlement déposé le 3 avril 2023 et son adoption ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

Chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement.

109-23

6.2 PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

ATTENDU QUE les articles 431, 433.1 à 433.4 du Code municipal concernant les modalités de publication des avis municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017, c. 13);

ATTENDU QU'ainsi une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur Internet;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt pour l'adoption dudit règlement ont été préalablement donnés par la conseillère Madame Josée Sirois à la séance ordinaire de ce conseil en date du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu et, autorisent une dispense de lecture;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement numéro 201-23 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

QU'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Article 3 But du règlement

Le règlement a pour but règlement de prévoir les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Lac-des-Aigles et ainsi permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la Municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

Article 4 Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est légalement exigée de la Municipalité.

Article 5 Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 4 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la Municipalité et affichés à l'entrée du bureau municipal.

Par conséquent, la Municipalité n'est plus tenue de diffuser ses avis publics dans un journal.

Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication prévues au présent règlement, demeurent inchangées.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES – NOMINATION, DEMANDES, ...

110-23

7.1 DIRECTEUR

Bon matin Francine, J'ai regardé ça pour ce que la municipalité me propose. Je vais accepter le taux horaire proposé de 28,50/h pour tout. Formation, pratique, 7h par sem., 4 heures/appel et autres, jusqu'à l'obtention de mon diplôme d'officier. Et je crois que ça va être moins compliqué pour toi d'avoir juste un taux horaire pour les paies. Merci bien. Jo

Demande pour formation ONU : 90 heures pour 5 pompiers x 734.20 \$ + taxes

Matières dangereuses opérations : 30 heures pour 4 pompiers x 633.25 \$ + taxes

Premiers répondants niveau 1 : 14 heures x 5 pompiers

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Jonathan Leblanc-Breault comme directeur du service de sécurité incendie à 18.50 \$/heure, aux conditions énumérées ci-haut et ce, rétroactif au 1^{er} avril 2023 jusqu'à l'obtention de son diplôme d'officier non-urbain (ONU).

ET accepte les formations demandées Matière dangereuse cette année, ONU pour budget 2024 et pour premiers répondants de débiter les démarches.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

111-23

7.2 PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE le service de premiers répondants vise à améliorer la rapidité d'intervention des intervenants auprès de la population lors de situation d'urgence et à bonifier l'offre des services préhospitaliers sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles et les municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles, par le biais de son service incendie, pourrait voir à la mise en place et à la gestion d'un service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance des avantages de ce service pour la population et de ses implications financières pour la ville, le conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Aigles juge à propos d'aller de l'avant pour sa mise sur pied;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne son accord à la mise sur pied d'un service de premiers répondants de niveau 1 ou autre (PR-1 ou autre).

De plus, il est résolu d'autoriser M. Pierre Bossé, maire et Mme Francine Beaulieu, directrice générale, à signer une entente à cet effet avec le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

112-23

8. MANDAT AGRONOME – DOSSIER 440022 GRAVIÈRE-SABLIÈRE

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage Mme Lise Dubé, agronome de Ferti-Conseil pour la surveillance des travaux à la gravière-sablière, dossier 440022.

Que la municipalité mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu pour signer tout document relatif à ce mandat.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY – SOUMISSIONS RÉFECTION

La Municipalité de Lac-des-Aigles a demandé des soumissions en publiant un avis d'appel d'offres sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres) et dans le journal Info dimanche le 22 mars 2023, pour le projet # GLCRM 559-22 (incluant Plans de Tr3e) de rénovation du Centre des Loisirs Diane Roy et les soumissionnaires avaient jusqu'à 11 h, heure locale, Jeudi, le 27 avril 2023 pour faire parvenir leur soumission ;

À l'expiration du délai, la municipalité avait reçu une (1) soumission de l'entreprise « Construction Étienne Leblanc-Breault » au montant total de 367 920 (taxes incluses) ;

La Municipalité de Lac-des-Aigles, n'ayant reçu qu'une seule soumission a le droit de négocier à la baisse et a demandé des prix séparés pour les travaux suivants :

Préart commercial à 20 000 \$ + taxes = 22 995 \$ net : 20 997.50 \$

5 ou 6 fenêtres au sous-sol à 3 500 \$ + taxes = 4 024.13 \$ net : 3 674 \$

Cuisinette au rez-de-chaussée à 8 000 \$ + taxes = 9 198 \$ net : 8 399 \$

CE SUJET EST REMIS À UNE PROCHAINE RÉUNION.

113-23 **10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DISSOLUTION DE L'ADVL**

L'ADVL a été dissoute, elle a remis aux municipalités participantes, leur part. Nous avons reçu un chèque de 10 000 \$. Ce montant doit servir à des projets de développement.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception d'un chèque de 10 000 \$ de l'ADVL à cet effet.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

114-23 **11. DEMANDE D'AIDE – ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT (PUBLICITÉ, ..)**

Demande d'aide au montant de 500 \$ pour les frais de publicité, d'administration pour le tournoi de janvier 2024.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ à l'Association de l'ensemencement pour aider dans leur publicité pour le tournoi de janvier 2024.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

115-23 **12. DEMANDE LOCATION TERRAIN DE CAMPING POUR L'ÉTÉ (2 TERRAINS)**

Reçu par courriel de Sylvie Létourneau et François Sirois, une demande pour la location d'un terrain de camping pour tout l'été, le terrain près du chemin.

Et demande pour un autre terrain aussi pour Sylvain Sirois.

Le coût par nuit est de 30 \$ + taxes soit 34.49 \$. Pour 7 nuits spécial de 6 nuits à 206.96 \$ taxes incluses.

Pour saison fin juin à fin septembre (90 jours) serait de 90 x 30 \$ = 2 700 = 3104.10 \$ tx

Saison à Auclair à 1 169 \$ + tx et Squatec 1 050 \$ + tx

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de louer 2 terrains soit celui près du chemin (si possible) et un autre et de charger à chacun un montant de 900 \$ + taxes pour la saison.

Et que les terrains soient libérés lorsque des réservations pour ceux-ci ont été faites antérieurement à la présente demande datée d'avril 2023.

NOTE : M. Luc Sirois, conseiller siège # 4 et Josée Sirois, conseillère siège # 6 se retirent pour cette décision étant en conflit.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à la majorité des conseillers.

116-23 13. **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – MÉRITAS 2022-2023**

Lettre reçue le 30 mars de l'école secondaire Vallée-des-Lacs demandant notre contribution afin de fournir des bourses aux finissants lors du Gala Méritas 2023 qui aura lieu en soirée Mercredi, le 31 mai. Et invitation à y participer en remettant une bourse lors de cette soirée. Le maire M. Pierre Bossé est intéressé à participer à cette soirée du mérite scolaire.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 150 \$ pour l'organisation de ce Gala Méritas.

Qu'elle rembourse le maire M. Pierre Bossé pour son déplacement sur présentation d'une feuille justificative.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

117-23 14. **GESTIONNAIRE DE FORMATION**

Reçu demande pour poursuivre une autre année.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de renouveler l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec pour une autre année.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

118-23 15. **LUMINAIRES DEL**

Le projet de conversion des luminaires devrait débuter à la mi-avril et terminer vers la fin juin. Énergère supervise le chantier – Projet clé en main.

Reçu courriel le 26 avril que l'électricien termine un projet et dès qu'une équipe se libère elle viendra ici. Énergère devrait nous fournir une date de début des travaux au courant de la semaine prochaine.

Note : On doit aviser le MTQ une semaine avant le début des travaux, Énergère a sa permission de voirie et ses assurances.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire et la DG à signer le nouveau contrat reçu le 28 avril d'Énergère.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

119-23 16. **DEMANDE DE RÉVISION DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, ET DE L'HABITATION (MAMH) ET DU MINISTÈRE DES TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) DU QUÉBEC – APPUI**

Considérant qu'il est fréquent que quelques années s'écoulent entre les activités de demande d'aide financière des municipalités et la réalisation effective des travaux, et ce particulièrement depuis la mise en place du RAEFIE, du RVMR, etc.;

Considérant que les lettres d'annonce ou de promesse des programmes d'aide financière du MAMH et MTMD fixent le coût maximal admissible (CMA) de chacun des projets et qu'aucune augmentation du CMA n'est actuellement acceptée par ces différents ministères;

Considérant que certains programmes de subvention ne tiennent pas compte adéquatement des besoins et des nouvelles réalités des municipalités, par exemple en ne finançant pas l'augmentation de la capacité hydraulique des conduites;

Considérant que, lorsque l'aide financière ministérielle est insuffisante et inadaptée à la réalité d'une municipalité, celle-ci se voit dans l'obligation d'assumer des coûts importants qui sont susceptibles d'engendrer une répercussion directe sur le compte de taxes des citoyens ou de renoncer à son projet malgré les démarches entamées;

Considérant qu'une municipalité doit assurer l'entretien de ses infrastructures et se conformer à des normes législatives et réglementaires;

Considérant qu'une municipalité doit aussi tenir compte de la capacité de payer des citoyens et de la saine administration de ses finances;

Considérant que la non-réalisation des travaux pour des raisons financières met à risque les infrastructures actuelles qui sont désuètes et vieillissantes dans plusieurs municipalités;

Considérant que d'autres programmes du MAMH, soient le programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) détermine le CMA sur la base des coûts réels;

Considérant que, lors de l'octroi de contrat, les municipalités assurent la création et le maintien d'emploi augmentant ainsi la vitalité économique de leurs régions et qu'une aide financière mieux adaptée à la réalité des municipalités favoriserait l'octroi de contrat;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et au Ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD),

- 1- De procéder à la révision des programmes d'aide financière pouvant subventionner les projets des municipalités afin que ces derniers tiennent compte des coûts réels des projets déterminés lors de l'ouverture des soumissions, soit de la même façon que le PRACIM ou le PRAFI;
- 2- Que les programmes reconnaissent les besoins actuels des municipalités, ainsi que le devoir de se conformer aux normes, en autorisant l'augmentation de la capacité hydrauliques des conduites et l'ajout de réseaux, le cas échéant;
- 3- De bonifier les aides financières pour les projets déjà autorisés afin que ces derniers puissent se concrétiser dans les meilleurs délais et ainsi éviter de nouvelles demandes pour des projets en cours;
- 4- De proposer de nouveaux programmes, et ce rapidement, proposant des critères et des investissements tenant compte des besoins des municipalités;
- 5- D'augmenter le pourcentage d'aide financière des différents programmes afin que ces derniers considèrent la capacité de payer des citoyens.

De transmettre la présente résolution à :

- M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas-Saint-Laurent au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, M. Roger Gagnon, directeur régionale par intérim du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, aux municipalités de la MRC de la Matapédia, aux municipalités régionales de comté du Québec, M. Daniel Côté, président de l'Union des municipalités du Québec, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec, M. Michel Lagacé, président de la Table régionale des éluEs municipaux du Bas-Saint-Laurent et M. Mathieu Lapointe, président du Caucus des municipalités de centralité.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1 ENTRETIEN DES ARBUSTES ET FLEURS (PARTERRES, ENTRÉES DU VILLAGE ET PARC D'EXERCICE)

SUJET REMIS À UNE PROCHAINE RÉUNION.

120-23

17.2 DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERCES

Reçu demande de 22 000 \$ pour un projet de 45 250 \$ Du Garage Éric Rioux afin de faire l'achat d'équipements nécessaires au Projet de réparation de voitures électriques dans le cadre de notre Programme d'aide aux commerces et entreprises.

Il est proposé par la conseillère Madame Josée Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 10 000 \$ correspondant au montant reçu de l'ADV L devant servir au développement.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

121-23

17.3 DEMANDE DE CRÉDIT DE TAXES

M. Carl Lévesque demande de crédit sur la facture d'aqueduc pour son terrain sur la rue Principale ou il a défait la vieille grange, car n'a pas d'eau.

100 \$/ année.

En 2018, Berthier avait confirmé que ce terrain était desservi et possédait une valve donc on a continué à facturer pour l'eau.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles continue de facturer pour l'aqueduc annuellement étant donné que le terrain est desservi et ce, en respect de nos règlements.

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17.4 DEMANDE DE LA COOP HAUT PLAN VERT – BUTS DE SOCCER ET BALLONS

Reçu par courriel une lettre le 27 avril de la Coop nous informant qu'elle aura 4 employés du Guatemala cet été et demande des buts et ballons de soccer à être installés aux Loisirs.

Des vérifications seront faites car la municipalité possédait de tels buts.

CE SUJET EST REMIS À UNE PROCHAINE RÉUNION.

122-23

17.5 DEMANDE PAVILLON GRATUIT

Reçu par courriel de Lorie Bouchard, une demande pour avoir le Pavillon gratuitement Samedi, le 12 août, pour une activité de financement pour un voyage de sa classe de 4^e année.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter gratuitement le pavillon Samedi, le 12 août pour l'activité de financement.

Que le Pavillon soit remis dans le même état qu'à leur arrivée, plancher, toilettes lavées, cuisinette, ordures sorties, ...

Monsieur Serge Demers, maire suppléant et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant, M. Serge Demers, invite les citoyens à poser leurs questions.

M. Berthier Beaulieu, préposé aux réseaux, explique qu'avec la dernière mesure des boues effectuée ces jours-ci, la vidange des étangs aérés pourrait attendre en 2024, il en a discuté avec le maire auparavant.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 108-23, 110-23, 114-23, 116-23, 117-23 et 120-23.

Francine Beaulieu, directrice générale

123-23 18. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Serge Demers, maire suppléant.

Adopté.

Le maire suppléant reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Serge Demers
Maire suppléant

Francine Beaulieu
Directrice générale